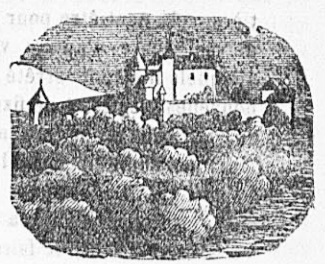




# LA GRUYÈRE



**ABONNEMENTS**  
Suisse... 1 an, Fr. 4 50  
" " " 6 mois, » 2 50  
Étranger... 1 an, » 9 —  
" " " 6 mois, » 5 —  
payable d'avance.

**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

**ANNONCES**  
Canton, une seule insertion  
15 c.; annonces répétées, 10 c.  
Suisse, 15 c. Étranger, 20 c.  
la ligne ou 50 espace.  
RÉCLAMES: 80 c. la ligne  
Pour annonces et réclames  
ex-cantonales, s'adr. à l'agence  
de publicité Hasenstein & Vogler, à Fribourg,  
ou à ses succursales.

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit: L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION: Rue de Tir 181, BULLE.

HORAIRE D'HIVER: Bulle, dép. 5<sup>55</sup> 10<sup>00</sup> 2<sup>25</sup> 5<sup>15</sup> 8<sup>50</sup> — Bulle, arr. 8<sup>55</sup> 10<sup>05</sup> 4<sup>00</sup> 7<sup>50</sup> 10<sup>50</sup>

Prix du numéro: 5 cent.  
On s'abonne dans les bureaux de poste.

Bulle, le 12 février 1904.

## Un jugement sur la loi fiscale fribourgeoise.

En juin 1902, le Conseil d'Etat de Fribourg édictait un arrêté d'exécution complémentaire de la loi de 1894 sur les capitaux mobiliers, traitements, pensions, etc. Ce nouvel arrêté visait spécialement les dépôts d'argent faits dans les banques du canton et l'obligation pour celles-ci de les déclarer.

On y lisait, à l'article 9, ce qui suit: Doivent être déclarés auprès de la Direction des Finances, par les établissements de banque inscrits au registre du commerce et par les caisses d'épargne, les comptes courants créanciers et les certificats de dépôts, qu'elle qu'en soit la forme, même ceux appartenant à des créanciers résidant hors du canton. A cet effet, ces établissements adresseront à la direction des Finances:

- a) l'état des comptes courants créanciers, avec les nom et prénoms de chaque créancier, etc.;
  - b) un tableau de dépôts d'espèces, avec indication des nom, prénoms et domicile de celui qui a opéré le dépôt;
- en outre, la direction des Finances peut, en tout temps, faire procéder à l'inspection des registres de ces établissements, à l'effet de vérifier l'exactitude de leurs déclarations.

Estimant illégale la teneur de cet article, la Banque populaire suisse, succursale de Fribourg, et sept autres banques recoururent, en août 1902, au Tribunal fédéral, Cour de droit public, contre l'arrêté, concluant à l'annulation de l'article 9 pour autant qu'il les concernait.

Le Conseil d'Etat, de son côté, concluait au rejet du recours.

La II<sup>e</sup> section du Tribunal fédéral, après avoir entendu un remarquable rapport de M. le juge fédéral Dr Jäger, a déclaré le recours bien fondé

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 30

### Chez le Docteur

Nouvelle, par G. DUCHEUR.

Je te reconnais bien là! Des idées du vieux temps! Nous sommes la jeune génération, celle des chemins de fer, du télégraphe et du téléphone. Ainsi, tu diras que c'est un paradoxe, mais je t'assure qu'il me semble n'avoir que vingt ans.

— Tu n'as peut-être même pas subi tes examens.  
— La chose est possible.  
Mais, pour changer de sujet, sais-tu que tu nous a étouffés, avec ta disparition? Y avait-il anguille sous roche? Soyons discrets.

— Vous n'avez donc vu ni ma mère ni Christiane, ces ces derniers temps? demande la jeune femme.  
— Non, madame! Hier soir seulement, je suis revenu d'un assez long voyage.

— Au milieu de l'hiver, c'est assez curieux.  
— Mais, pas du tout. D'ailleurs, presque chaque année, je m'absente ainsi, tu ne l'ignores pas.  
— C'est vrai! Je n'y pensais plus.

— Monsieur le docteur, reprit Marguerite, je me suis mis dans la tête que vous allez venir avec nous, cet après-midi.

et, en conséquence, a annulé, en ce qui concerne les banques recourantes, les dispositions de l'arrêté contre lesquelles était recours.

Dans cet arrêté, fortement motivé, il est intéressant de relever la définition que le Tribunal fédéral donne des droits et devoirs réciproques de l'Etat et du contribuable, en argumentant comme suit:

« Dans l'Etat moderne, dit-il, il apparaît d'ailleurs comme une nécessité de restreindre la compétence ou l'action du pouvoir exécutif dans le domaine fiscal. Dans aucun autre domaine en effet, les intérêts de l'Etat n'entrent aussi facilement en conflit avec ceux de l'individu et ce dernier n'est autant exposé à l'arbitraire de la part de l'administration, lorsque les droits et les obligations réciproques de l'un et l'autre n'ont pas été déterminés par le législateur lui-même d'une façon nette et précise. L'on peut donc dire que, dans toute législation moderne, il y a lieu plutôt de présumer que ces droits et obligations réciproques de l'Etat et de l'individu, la loi elle-même a entendu les déterminer d'une manière complète, et que le législateur n'a point voulu imposer à l'individu envers l'Etat d'obligations autres ou plus étendues que celles prévues dans la loi elle-même, en sorte que le pouvoir exécutif n'a pas la faculté d'introduire dans ses arrêtés d'exécution des dispositions qui auraient pour effet d'astreindre le contribuable à d'autres obligations que celles mêmes inscrites dans la loi.

» Cela s'applique en particulier à toutes les dispositions ayant pour but de fournir à l'Etat les moyens nécessaires pour déterminer la quotité de l'impôt à payer par tel contribuable ou pour vérifier l'exactitude des déclarations de ce dernier, pour autant qu'il s'agit, dans ces opérations, non seulement de l'activité des organes de l'adminis-

tration, mais encore de celle du contribuable lui-même.

» Le législateur fribourgeois a entendu déterminer dans la loi elle-même toutes les obligations dont l'accomplissement pouvait être réclamé du contribuable qui lui était apparu comme nécessaire pour assurer l'exécution du système fiscal adopté en 1894, et il n'a laissé au pouvoir exécutif que le soin d'organiser au point de vue interne les divers services de l'administration; dans ces conditions, et étant donné cet avenu intervenu de la part du Conseil d'Etat, que celui-ci n'a imposé aux banques cette nouvelle obligation que pour se créer un nouveau moyen de contrôle afin de découvrir les fraudes en matière fiscale plus aisément ou plus complètement que cela ne serait possible, avec les seuls moyens prévus par la loi, il est évident que ce procédé ne saurait rencontrer de sanction.

» Si l'on devait suivre le Conseil d'Etat dans son raisonnement, l'on en arriverait à admettre que les autorités administratives pourraient à leur gré étendre et développer soit le système établi par la loi pour la taxation des contribuables, soit les droits de contrôle de l'Etat déterminés dans la loi. Où la loi s'en remet à la déclaration du contribuable, le Conseil d'Etat pourrait alors avec tout autant de raison, sous prétexte que le système prêterait aux abus et que l'on ne pourrait admettre l'exactitude de la déclaration du contribuable, sans soumettre le contenu de cette déclaration au contrôle de l'Etat, s'arroger le droit de procéder à une véritable inquisition à l'égard des conditions de fortune, d'une manière générale, des livres, etc., de chaque contribuable.

» Si, en s'en remettant simplement à ce propos à la déclaration des banques, la loi n'est pas arrivée à rendre impossible toute fraude en la ma-

— Moi? Et où cela?  
— Au Rocher.  
— Non, vrai, je ne puis!  
— Ne prononcez pas un tel mot! Vous nous accompagnez, autrement je ne sors pas d'ici. Au surplus, j'ai reçu une lettre de ma mère qui vous accuse nettement. Elle ne vous a plus revu depuis notre mariage. Voyez, un bon mouvement! Aide-moi, Paul!

— Il ne saurait te refuser. Sa politesse bien connue le lui défend.  
— Donc, c'est entendu! Nous partons à trois heures.  
Et, en effet, malgré la résistance du docteur, qui fléchit encore assez vite, ils prennent le train de Doune. Tout en prêtant une vague attention aux paroles que lui adressaient les deux amoureux, M. Reynold ne songeait pas sans une émotion qui lui étreignait le cœur, à l'attitude qu'il aurait en face de Christiane. Ah! c'est que, en dépit de tout son scepticisme, il aimait cette enfant et d'une passion d'autant plus sincère qu'elle était dégagée de tout mélange impur. Son séjour à Genève et à Menton ne l'avait nullement guéri. Au contraire, le mal empirait et les symptômes en devenaient plus nombreux tous les jours. Que résoudre? Il ne savait pas.

Et voilà que, sans énergie comme autrefois, il s'était laissé entraîner vers le danger qui le menaçait. Il n'avait pas en assez de courage, il se le disait maintenant, et du profond de son âme, il lui semblait qu'une petite voix

villante lui criait: Pincé! Pincé! Alors, le souvenir de ses déclarations de célibataire lui revenait, en leur égoume voulu. Il pensait aussi à ce qu'en allaient dire ses amis, s'il passait sous le jong du mariage. Etre arrivé à plus de quarante ans et avoir une fin si lamentable! Décidément, balbutiait-il, à coup sûr pour préparer et atténuer sa défaite l'homme ne vaut pas grand-chose. Eternel jouet de ses sensations, tel il a été créé, tel il restera.

Au Rocher, la réception fut ce qu'elle ne pouvait manquer d'être de la part d'une femme comme Mme Delvil. Quant au docteur, il lui fallut subir des reproches mérités. Il négligeait ces dames, qui n'avaient guère de distractions. M. Reynold s'excusa du mieux qu'il put et crut observer, dans les yeux de Christiane, comme un regret de ce qu'il n'était pas venu les voir plus souvent. L'embarras où il se trouvait lui-même l'empêcha de pousser plus loin ses investigations.

Christiane était toujours la même, presque plus belle encore. Un air de mélancolie, de vague tristesse, rehaussait sa physionomie d'un charme intense. Le docteur eut un pressentiment que ses dernières forces allaient s'écorcher, et, à l'idée qu'on accueillerait peut-être l'avenue de son amour par un refus, voire un éclat de rire, il ressentit une si grande douleur que tout son être, physique et moral, moral surtout, en souffrit indiciblement.

(A suivre.)

de machines perfectionnées  
Crins divers. Ressorts. Literie  
de menuiserie.

TINA Suisse  
PRÉPARÉ  
PAR  
A. PANCHAUD  
VEVEY  
ANT POUR VEAUX  
complète et bon marché rem-  
économise le lait naturel pour  
veaux, porcelets, agneaux, etc.  
5 centimes le litre.  
DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.  
X : 0.65 LE KILOG.

contrôle du Laboratoire Fédéral  
POT à BULLE:  
cole Barbey-Nicollier.  
l'articles pour fourrages.  
loits alimentaires. [143869]

rie spéciale.  
CHOCOLAT  
vient d'ouvrir un maga-  
serie spéciale, telle que  
aux, croquettes, be-  
is, bricolets, etc.  
e Sauer-Cosandey  
Torriani, rue de Vevey  
Bulle.  
resse on prendrait des pen-  
[84]

re ou à louer.  
ulle, une maison d'ha-  
2 poses de terrain environ.  
e adresse, on vendrait  
chasse.  
bureau du journal. [132]

IENT, tailleur  
recommande. [114]  
el, mécan., BULLE.

e de bois  
BOULEYRES :  
Samedi 13 fé-  
vrier : 600 bilions  
sapin, 20 billes hê-  
tre, 3 billes chêne,  
2 billes frêne, 90 car-  
rons, 35 stères sapin,  
23 stères hêtre, 20  
tayeaux, 6 poteaux  
chêne et 60 tas de  
[137]  
heures, ferme Yerly.  
r-forestier de la Gruyère.

louer :  
de 2 pièces, eau à la cui-  
M. Marcel TORRIANI.  
[138]

endre :  
ante de 12 semaines. [140]  
fred CROTTI, Bulle.

ge à vendre  
rain, beau bâtiment, grange,  
à bord d'une route canton-  
aire du canton de Vaud,  
Payerne.  
M. Henri FAVRE, à La  
[149]

CS FILLES  
continuellement des  
es filles  
ue de chocolat  
[760]  
es le commencement.

SON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

tière, cela peut être pour le législateur une raison de rechercher d'autres voies et moyens que ceux auxquels il s'était arrêté d'abord, et d'édicter de nouvelles règles et de fixer de nouvelles normes en légiférant à nouveau sur cet objet. Mais cela n'est pas admissible par la seule voie administrative. »

Ce jugement modifiera peut-être les prétentions du Conseil d'Etat, de faire remplir aux banques le rôle, non rétribué, d'agents du fisc.

### Le conflit russo-japonais.

Le sort en est jeté. Déjà les canons ont vomi la mitraille, éventrant les formidables cuirassés, tuant et blessant de nombreux soldats et marins. Du flanc des navires maculés de sang humain s'échappent les râles, les cris des agonisants ; c'est la guerre avec toutes ses horreurs !

Voilà à quoi ont abouti les grands mots sonores de paix, de désarmement, d'arbitrage dont on berce l'Europe depuis quelques années. Mensonge que tout cela. Tant qu'il y aura des hommes il y aura des guerres. Et cette sublime institution du Tribunal arbitral de la Haye, que les nations ont salué de tant d'acclamations, qu'en a-t-on fait ? Chimère aussi que cela. Par une singulière ironie du sort, c'est précisément le tsar, le généreux initiateur de cette grande idée, qui, le premier, est le jouet de ses douces illusions. Les événements qui se précipitent lui montrent tout ce que son rêve avait d'irréalisable.

Chaque fois qu'à l'horizon le nuage de la guerre s'est jusqu'ici levé, chaque fois que les préparatifs de bataille ont fait entendre leur fracas, l'Europe s'est penchée sur l'arène où les lutteurs se trouvaient face à face, avec les sentiments d'une spectatrice. Elle a éprouvé une curiosité anxieuse quand la vieille Espagne tentait de repousser l'assaut de la jeune Amérique, et elle a ressenti une pitié infinie quand l'Angleterre procédait à la destruction de toute une race sur le veldt sud africain. Mais, cette fois, l'Europe sent bien que, dans le conflit russo-japonais, elle n'est plus seulement spectatrice : elle est actrice. Ce qui se joue, ce n'est plus le sort d'un peuple ou la possession d'un archipel, mais c'est l'avenir de tout le Vieux-Monde, c'est sa conduite future. L'Europe ne pense pas aux deux combattants : elle pense à elle, à ce qu'elle sera obligée de faire désormais, à l'écroulement du rêve de ses peuples.

Car c'est un fait inéluctable, cette guerre qui éclate est la faillite irrémédiable et sans concordat possible de l'œuvre de La Haye ; si la nation qui, la première, a provoqué la réunion de la Conférence de la paix est une des premières à proclamer l'inefficacité de ses résultats, si l'empereur qui, le premier, a parlé de désarmement universel est un des premiers contraint de courir aux armes et de tirer l'épée, alors c'est que c'en est fait pour longtemps, pour toujours peut-être des rêves de paix, des projets de désarmement et d'arbitrage ; alors c'est que rien ne peut nous arracher au régime de la force et de la violence ; alors c'est qu'il faut que tous, tant que nous sommes, nous continuions à fabriquer des canons, à équiper des armées. S'il a suffi de cinq années — l'espace d'un matin dans la vie d'un peuple — pour que le tsar Nicolas lui-même, pour que l'architecte en personne de ce radieux édifice construit à La Haye soit obligé de jeter bas le monument qu'il a érigé et de fouler aux pieds son œuvre ; s'il est vrai qu'il y a de ces circonstances plus fortes que la volonté de l'empereur le plus puissant du monde, alors c'est que vraiment rien ne peut nous arracher à cette fatalité qui veut qu'il y ait des combats et du sang répandu tant que l'Humanité existera ; s'il est vrai que le monarque le plus pacifique et le plus absolu du globe peut être contraint à la guerre, alors c'est que la guerre est toujours

à nos portes, qu'il faut nous armer, nous armer encore, nous armer toujours...

Voilà bien quelques réflexions que peuvent suggérer les événements du jour. Laquelle des nations aux prises en est responsable ?

On connaît déjà les déclarations publiées par les gouvernements des deux pays, prétextant tous deux de la nécessité de sauvegarder leur honneur, leurs droits et leurs intérêts ; c'est ce point de vue qui a amené l'ouverture des hostilités. Et c'est le Japon, après avoir le premier rompu les relations diplomatiques, qui assume encore la responsabilité de la déclaration de guerre. Cette attitude paraît certainement présomptueuse aux yeux de bien des gens. Les moyens violents ne sont pas faits pour se concilier les sympathies du monde ; le Japon pourrait bien regretter sa violence.

C'est dans la nuit du 8 au 9, entre 11 heures et minuit, que l'escadre japonaise, ayant éteint ses feux, s'est approchée de Port Arthur. Un aviso russe a pu signaler sa présence et des mesures ont été aussi ôt prises. Le bombardement a commencé à minuit ; à minuit 30, l'amiral Alexeïff a donné l'ordre à la flotte russe de sortir du port pour engager le feu.

Le vice-amiral Togo commandait la flotte japonaise. Les croiseurs *Chitose*, *Akashi*, *Takasago*, *Yoshino* ont formé le cercle hors de la rade attirant le feu des Russes, puis ont rejoint le gros de la flotte japonaise. Cette dernière entra dans la rade et attaqua les croiseurs cuirassés russes.

La flotte japonaise comprenait deux divisions : la première était composée des cuirassés : *Mikasa*, vaisseau amiral, *Fuji*, *Asahi*, *Yashima*, *Shikishima*, *Hatsuse*, *Taruma*. L'amiral Kaminoura commandait la seconde division composée des croiseurs *Yakumo*, *Azuma*, *Iwate*.

Un télégramme de Chefoo rapporte que le steamer *Columbia* était en rade au moment de l'attaque de Port Arthur. A onze heures du soir, il a ressenti l'explosion d'une torpille. Le combat a duré toute la nuit, ainsi que le jour suivant. Le matin on a vu deux cuirassés russes désarmés, ainsi qu'un croiseur, échoués à l'entrée du port. Le croiseur était fortement incliné sur le flanc.

Plus tard, les forts russes ont ouvert le feu à une portée de trois milles. Les vaisseaux japonais ont riposté atteignant plusieurs vaisseaux russes sans leur faire grand mal. Les croiseurs russes sont alors sortis du port et la flotte japonaise a disparu.

Un télégramme de l'amiral Alexeïeff en date du 9 annonce que 15 vaisseaux japonais bombardent Port Arthur. Les canons de la forteresse ont répondu et l'escadre a levé l'ancre pour prendre part au combat.

Après un bombardement d'une heure, les Japonais ont cessé le feu ; leur escadre est partie dans la direction du Sud. Du côté russe, 2 officiers et 24 hommes sont blessés, 10 tués.

Les vaisseaux de guerre *Poltawa*, *Diana*, *Aschold*, *Nowik* ont subi des avaries.

Les Japonais auraient capturé au large du Chantoung, le paquebot-po.te russe *Mongolia*.

La légation japonaise a reçu confirmation officielle de la nouvelle que le croiseur *Pallada* a coulé bas, et que les cuirassés *Retvisan* et *Cesarewitch* ont subi de graves avaries.

Environ 8.000 Japonais ont débarqué à Chemulpo, malgré la présence du croiseur *Variag* et de la canonnière *Koretz*. Les Japonais ont commé ces navires de se rendre, et les deux commandants les ont rendus.

Le *Messageur du Gouvernement* publie un manifeste du czar disant que le Japon a attaqué subitement l'escadre russe à Port Arthur sans signifier auparavant à la Russie que la rupture des relations diplomatiques équivalait à l'ouverture des hostilités.

Le czar a immédiatement ordonné de répondre

par les armes à la provocation du Japon. Il implore la protection divine sur ses armées de terre et de mer.

— *Grosses pertes des Japonais.* — Une dépêche de St-Petersbourg au *Berliner Tageblatt* — que nous reproduisons sous réserve — dit que les Japonais ont subi de grosses pertes au cours du combat de Port-Arthur. Un cuirassé d'escadre et deux croiseurs rapides ont été gravement endommagés. Ils ont pu se retirer sous la protection de l'escadre, mais ont sombré à Wei-hai-wei.

En outre, l'escadre japonaise de torpilleurs a gravement souffert. Quatre gros torpilleurs ont été mis hors de combat et trois torpilleurs coulés. Enfin, deux torpilleurs ont disparu sans laisser de traces et il y aurait eu sur les navires japonais 19 officiers et 117 hommes tués et 200 blessés.

Le combat n'a duré que 25 minutes.

— La légation japonaise reçoit de Tokio la dépêche officielle suivante :

L'escadre japonaise escortant les transports en route pour Chemulpo rencontra la canonnière russe *Koretz* qui sortait du port. La canonnière prit l'offensive et fit feu sur les deux torpilleurs japonais. Ceux-ci déchargèrent sans succès deux torpilles. La canonnière retourna à son mouillage dans le port.

Le lendemain matin, 9 février, à la première heure, l'amiral Uriu, commandant l'escadre japonaise, somma les vaisseaux de guerre russes de sortir du port avant midi, faute de quoi il les attaquerait.

Les navires de guerre ayant quitté le port vers 11 1/2 heures du matin, un engagement eut lieu au delà des îles. Au bout d'une heure, les vaisseaux cherchèrent un abri dans les îles. Le croiseur *Variag* fut coulé et le *Koretz* sauta.

Les officiers et l'équipage des deux navires russes se réfugièrent à bord du vapeur français *Pascal*.

Les Japonais n'ont subi aucune perte.

### CONFÉDÉRATION SUISSE

*Banquet diplomatique.* — M. de Bülow a annoncé lundi à M. Ruchet, vice-président du Conseil fédéral, que le banquet diplomatique était ajourné *sine die*, en raison du deuil dont a été frappé M. Contesne.

*Sous-officiers.* — Le *Bund* apprend de source officielle que les comptes de la fête fédérale des sous-officiers, l'été dernier à Berne, soldent, déduction faite du capital de garantie (5520 fr.), par un déficit de 10,852 fr. 88. La section des sous-officiers de Berne a décidé de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour couvrir ce déficit.

*Fête fédérale des officiers.* — Le Comité central a fixé aux 13, 14 et 15 août la fête fédérale des officiers.

*Bâle.* — *Gare badoise.* — M. Reese, conseiller d'Etat de Bâle, a annoncé devant une assemblée de 500 personnes que les négociations qui se poursuivaient depuis 30 ans avec le gouvernement badois, au sujet du rachat de gare badoise, sont arrivées à terme. Bâle payera une subvention de 2 millions et rachètera l'emplacement de l'ancienne gare pour 4 millions. Les constructions seront terminées en 1909 et leur coût comportera 40 millions.

*Tessin.* — Le Conseil d'Etat a destitué le secrétaire de la direction cantonale de police M. Ernest Bonzanigo, qui avait adressé à la direction générale de la police italienne une lettre protestant contre le transfert à Lugano du consulat italien pour le Tessin.

Cette lettre portait abusivement la signature de M. Colombi, conseiller d'Etat. Ce dernier, ayant

presque complètement se servir d'un timbre qu'il avait taire.

Le gouverneur contre cette lettre saines. Le Conseil d'Etat le gouverneur aucune idée.

*Vaud.* — M. source que la rivière s'y immerge aujourd'hui, il faut les naissances.

Au nombre de celle du « Choc » semaines, en situation, sous le Montreux Sécher actuelle avec to

Si nous sommes affluant déjà à peine et qu'on naitre l'excellent Chocolat de M

### Etats-Unis

Les dégâts causés par les incendiers atteignent des millions. Une forte tée par diverse

### CANTON

*Banque de placements* by de 14 143,716 lions 122 904 f lation pour 4 8 créanciers pour provenant des 1,121 829, 30 produit fr. 39.

En ajoutant, emprunts de 1 tie, on trouve un tal de 40 millions

*Solidarité* produit la semaine de fer famille de la N mois et demi ouvriers des at ainsi que les et jolie somme de de famille mal

### Le mariage

BON E

à l'Auberg Avry

Invitation cord 171 Xs

### Mardi de Car

CA à l'hôtel GRAN

Invitation cord 189

CAR ma

perruques. Chez A. LAV

presque complètement perdu la vue, est obligé de se servir d'un timbre pour apposer sa signature, timbre qu'il avait laissé à la disposition du secrétaire.

Le gouvernement italien a protesté à Berne contre cette lettre qui menaçait l'Italie de représailles. Le Conseil fédéral a informé de cette affaire le gouvernement tessinois qui n'en avait aucune idée.

**Vaud.** — Montreux n'avait jadis pour ressource que la richesse de son sol; l'industrie hôtelière s'y implanta, il y a quelque trente ans; aujourd'hui, il faut encore ajouter quelques industries naissantes.

Au nombre de ces dernières, il convient de citer celle du « Chocolat de Montreux ». Il y a quelques semaines, en effet, une Société par action se constituait, sous la raison sociale des Chocolats de Montreux Séchaud et Fils, achetant la fabrique actuelle avec toutes ses installations modernes.

Si nous sommes bien informés, les commandes affluent déjà à tel point que la fabrique y suffit à peine et qu'on songe à la développer; c'est reconnaître l'excellence du produit et ce sera pour le Chocolat de Montreux la meilleure des réclames.

ÉTRANGER

**Etats-Unis.** — L'incendie de Baltimore. — Les dégâts causés par l'incendie de ces jours derniers atteignent le chiffre de 70 millions de dollars. Une forte proportion des pertes sera supportée par diverses Sociétés d'assurances anglaises.

CANTON DE FRIBOURG

**Banque d'Etat.** — Selon Bilan publié, les placements hypothécaires ascendent à la somme de 14 143,716 fr. 45 et les effets publics à 13 millions 122 904 fr. 45. — Il y a des billets en circulation pour 4 885 200 fr. et des comptes-courants créanciers pour près de 8 millions. — Le bénéfice provenant des opérations de la banque est de 1,121 829, 30 fr. Les centimes additionnels ont produit fr. 39 080, 05.

En ajoutant à la dotation de 21 millions, les emprunts de 1895 et 1903 et les fonds de garantie, on trouve que la banque opère avec un capital de 40 millions 456 mille et quelques francs.

**Solidarité.** — Un bel acte de solidarité s'est produit la semaine dernière aux ateliers des Chemins de fer fédéraux, à Fribourg. Un père de famille de la Neuveville, était malade depuis deux mois et demi et ne recevait aucun secours. Les ouvriers des ateliers ont ouvert une souscription, ainsi que les employés du bureau, et ont récolté la jolie somme de 130 fr., qui a été remise à ce père de famille malade. Ce trait de solidarité fait le

plus grand honneur aux chefs et au personnel des ateliers des Chemins de fer fédéraux.

(Confédéré.)

**Foires de Fribourg.** — Il a été amené, aux douze foires et douze marchés au bétail en 1903: 6184 têtes de gros bétail et 11,773 têtes de petit bétail.

Dans ce dernier chiffre sont compris les 1792 veaux qui comptaient les 26 marchés tenus sur les Grand'Places en 1903.

**Usines de Courtepin.** — La Société électro-métallurgique de Albertville, Ugine (Savoie) et Courtepin (Suisse) exploitait les procédés Paul Girod a obtenu à l'Exposition internationale d'Athènes, un grand prix pour ses travaux spéciaux.

**Durée minimale du temps d'apprentissage.** — L'Union suisse des Arts et Métiers a adopté un règlement concernant les examens d'apprentis. On y lit entre autres que les apprentis n'ayant pas fait un temps réglementaire d'apprentissage, variant suivant les professions, ne sont pas admis aux examens de fin d'apprentissage.

Pour éviter cet inconvénient, nous prions les parents et les tuteurs, ainsi que les industriels et les patrons et toutes les personnes, qui vont conclure un contrat d'apprentissage, de consulter ce tableau de la durée minimale du temps d'apprentissage qui est valable pour tous les apprentissages conclus ou commençant à partir du 1<sup>er</sup> avril 1904.

Ce tableau est mis gratuitement à la disposition des intéressés au Secrétariat de l'Union suisse des Arts et Métiers à Berne et au Musée Industriel à Fribourg, où l'on s'empresse toujours et gratuitement, de donner tous les renseignements relatifs à ce sujet.

**Romont.** — Malgré la pluie la foire a été assez importante. Nombreux marchands de bestiaux. Prix en hausse. Il a été amené sur le marché 31 chevaux, 395 vaches et bœufs, 527 porcs, veaux, moutons et chèvres.

GRUYÈRE

AVIS

Nous avisons nos abonnés que nous mettons en circulation la carte de remboursement pour l'année 1904. Nous les prions de bien vouloir lui faire bon accueil

**Concerts.** — Nous rappelons à nos lecteurs que les Cigales donneront dimanche, à l'hôtel des Alpes, deux concerts, dont l'un à 3 heures et l'autre à 8 heures du soir. Le premier, organisé tout spécialement pour le public de la campagne, bénéficiera d'un prix de faveur. Inutile de dire que les programmes, celui de l'après-midi comme celui du soir, sont très variés et des plus attrayants. Le grand succès obtenu dimanche dernier par les Cigales nous dispense de tout éloge. Qu'on se hâte donc de retenir ses places.

**Braconniers en prison.** — Les prisons du Château de Bulle sont depuis mardi peuplées de trois nouveaux prisonniers. Il s'agit de trois braconniers du Pays-d'Enhaut qui, dans la journée du 30 décembre dernier, opéraient dans les Morteyes et se sont fait prendre par le garde-chasse Martin Mooser, accompagné de son aide Théophile Mooser.

La rencontre de ces différents personnages fit avoir les conséquences les plus tragiques. A la sommation du garde-chasse, les braconniers répondirent en couchant celui-ci en joue, mais la soudaine intervention de l'aide les fit désarmer.

Rapport ayant été fait par les gardes aux autorités fribourgeoises, celles-ci obtinrent du canton de Vaud l'extradition des trois dangereux braconniers qui attendent sous les tuiles du vieux château la punition de leur délit.

**Ville de Bulle.** — Le Conseil communal de Bulle fait savoir que le plan parcellaire des propriétés à exproprier en vue de la jonction des chemins de fer de la Gruyère au chemin de fer Bulle-Romont, en gare de Bulle, est déposé au Secrétariat communal pendant 30 jours, dès le 11 février 1904, date de la première publication officielle.

Les intéressés sont invités à faire valoir leurs droits et moyens d'opposition dans le même délai, conformément aux articles 12, 13 et 14 de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> mai 1850 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, ce, sous peine de déchéance des droits qu'ils pourraient avoir à formuler.

**Foire.** — Le temps déplorable qui dure depuis quelques jours déjà a augmenté d'intensité jeudi et a nuí considérablement à notre foire de février. Les campagnards, avec raison, n'ont pas amené beaucoup de bétail sur le marché, pour l'exposer au vent soufflant avec une violence inouïe et à la pluie qui tombait à torrents. Néanmoins le contrôle a enregistré 118 têtes de gros bétail, 125 porcs, 57 veaux et moutons. Les marchands, en bon nombre, ont trouvé des sujets de choix. Sur les places, dans les établissements, le public était assez nombreux.

convocation du Japon. Il im-  
me sur ses armées de terre  
s Japonais. — Une dépê-  
au Berliner Tageblatt —  
ous réserve — dit que les  
roses pertes au cours du  
Un cuirassé d'escadre et  
nt été gravement endom-  
rirer sous la protection de  
bré à Wei Hai-Wei.  
aponaise de torpilleurs a  
atre gros torpilleurs ont  
et trois torpilleurs coulés.  
nt disparu sans laisser de  
ur les navires japonais 19  
tués et 200 blessés.  
ue 25 minutes.  
ise reçoit de Tokio la dé-  
:  
scortant les transports en  
rencontra la canonnière  
du port. La canonnière  
sur les deux torpilleurs  
gèrent sans succès deux  
retourna à son mouillage  
9 février, à la première  
mandant l'escadre japon-  
ux de guerre russes de  
i, faute de quoi il les atta-  
ayant quitté le port vers  
un engagement eut lieu  
d'une heure, les vaisseaux  
les îles. Le croiseur Va-  
tz sauta.  
age des deux navires rus-  
du vapeur français Pas-  
oi aucune perte.  
TION SUISSE  
e. — M. de Bülow a  
uchet, vice-président de  
anquet diplomatique était  
son du deuil dont a été  
bund apprend de source  
de la fête fédérale des  
ier à Berne, soldent, dé-  
e garantie (5520 fr.), par  
8. La section des sous-  
é de prendre immédiate-  
aires pour couvrir ce dé-  
ers. — Le Comité central  
out la fête fédérale des  
se. — M. Reese, conseil-  
oncé devant une assem-  
e les négociations qui se  
ns avec le gouvernement  
t de gare badoise, son  
payera une subvention de  
l'emplacement de l'an-  
ns. Les constructions et  
t leur coût comportera

**Le mardi de Carnaval :**  
**BONNE MUSIQUE**  
**ET DANSE**  
à l'Auberge de la Cantine  
Avry-dev.-Pont.  
Invitation cordiale.  
171 Xevier BUCHS, tenancier.

**Mardi de Carnaval, 16 février**  
**CASSÉE**  
à l'hôtel du Vanil-Noir  
GRANDVILLARD  
Invitation cordiale.  
169 J. JAQUET.

**CARNAVAL**  
Choix de costumes,  
masques, barbes et  
perruques.  
Chez A. LAVERRIÈRE, coiffeur. [47]

**CARNAVAL**  
Bonne musique et danse gratuite  
Lundi et mardi  
l'après-midi et le soir  
dans la grande salle de l'HOTEL-DE-VILLE  
BULLE  
Invitation cordiale. [177]  
Oswald GEX, tenancier.

**A vendre :**  
et à consommer sur place environ 7000 pieds  
de foin et regain. On peut loger  
15 pièces de bétail. [178]  
S'adresser à Emile GEINOZ, Rossens.

**CARNAVAL**  
Mardi 16 février  
**DANSE**  
à la Croix-Blanche  
CORBIÈRES  
Invitation cordiale. [176]  
F. RUFFIEUX

**Grande Soirée familière**  
organisée par la  
Société de chant  
de LA TOUR  
Dimanche 14 courant  
à 7 1/2 heures  
à l'Hôtel-de-Ville.  
Invitation cordiale. [173]  
LE COMITÉ

**Une fille**  
demande journées à domicile pour  
n'importe quel travail. [128]  
S'adresser à M. Jean REMY, Bulle.

**A VENDRE**  
à La Tour-de-Trême, environ 12,000 pieds  
foin et regain, 1<sup>re</sup> qualité, à distraire.  
S'adresser au bureau du journal. [116]

**Le mardi de Carnaval**  
16 février 1904  
**BONNE MUSIQUE**  
**ET DANSE**  
à l'Auberge de  
la Croix-Blanche  
RIAZ  
Invitation cordiale. [172]  
THÉRAULAZ, aubergiste.

**A l'occasion du Carnaval**  
lundi et mardi 15 et 16 février  
**BONNE MUSIQUE**  
**ET DANSE**  
à l'Hôtel de l'Écu  
BULLE

**A l'occasion du Carnaval**  
**Cassée**  
 Dimanche 14 février  
**au Maréchal-Ferrant**  
**CHARMEY**  
 Bonne musique  
 les trois jours.  
 Invitation cordiale. [174]  
 Napoléon NIQUILLE, propriétaire.

**Un jeune homme**  
 sérieux, travailleur et de bonne conduite  
 pourrait entrer de suite comme **saieur**,  
 chez MARTIN & HEGI, Verrières-Suisse.  
 (H7F)[166]

**On demande**  
 un domestique de campagne sachant  
 traire et une servante pour le 1<sup>er</sup> mars.  
 chez M. Léon MORET, fils, Vnadsens. [168]

**A vendre :**  
 de gré à gré, l'excellent Café-Bras-  
 serie du Midi, à Bulle. [170]  
 S'adresser au propriétaire, au dit lieu.

**Bons vachers,**  
**Fromagers - Beurriers**  
 cherchés pour la France par l'Agence  
 Agricole Suisse, Rue des Pâquis,  
 Genève. (He1506X)[165]

**DOMESTIQUE**  
 M. Pierre PASQUIER, fermier, au Clos  
 aux Cerfs, Epagny, demande un domesti-  
 que pour le 15 mars prochain.

**Hôtel de la Gruie**  
**BROC**  
 A l'occasion du Carnaval  
 Dimanche 14 février

**Grand Concert**  
 Lundi et mardi  
 15 et 16 février  
**BONNE MUSIQUE**  
**ET DANSE**  
 à la nouvelle grande salle  
 du dit hôtel.  
 Invitation cordiale.  
 157] I. BARBEY, propr.

**A l'occasion du Carnaval**  
 Dimanche 14 février

**Grand Concert**  
 à l'Hôtel-de-Ville  
**BROC**  
 Lundi et mardi  
**BONNE MUSIQUE**  
**ET DANSE**  
 (Salle chauffée)  
 Invitation cordiale.  
 156 Le tenancier :  
 V. DAFFLON

**Vente de bois.**  
 Forêt du Collège Saint-Michel,  
 rière Sorens : lundi 22 février : 120 plantes  
 et carrons sur pied. (H78B)[161]  
 Rendez-vous, à 2 heures, aux Fenettes.  
 L'Inspecteur-forestier de la Gruyère.

**JEUNES FILLES**  
 On engage continuellement des  
**jeunes filles**  
 à la Fabrique de chocolat  
 de Broc. [175]  
 Bon salaire dès le commencement

**Banque populaire de la Gruyère**  
**BULLE**

Le dividende de 1903, fixé par l'assemblée générale à 7 %, soit Fr. 14.—  
 par action, est payable dès ce jour à notre caisse, contre remise du coupon  
 N° 7. [158]

**POUDRE MAYOR**  
 tonique, dépurative, antiépidémique  
**POUR LE BETAIL**  
 de B. MAYOR, vétérinaire et pharm.  
 Vente en gros : Vve Alf. DELISLE & C<sup>e</sup>, fab<sup>re</sup>, Lausanne et A. PANCHAUD, Vevey.  
 Attention aux contrefaçons. — En vente partout.



**L'atelier de menuiserie-ébénisterie**  
 et le  
**magasin de meubles**  
**G. FREIBURGHANUS, Bulle**  
 sont transférés au Bâtiment neuf, devant le  
 Café des Chemins de fer. [150]  
 Meubles en tous genres et tous styles.  
 Réparations. — Travail garanti.  
 Echange de meubles contre bois de menuiserie.



**CHOCOLATS**  
 DE  
**MONTREUX**  
**SÉCHAUD & FILS**  
 au lait, au Moka, à la  
 Noisette, à la Vanille. [142]  
 (H400M)



**CRÉDIT GRUYERIEEN**  
 Escompte d'effets de commerce : minimum 4 % sans commission.  
 Avances sur billets avec nantissement de titres : minimum 4 1/4 %  
 sans commission.  
 Ouverture de crédits en compte courant sur hypothèque ou nantissement  
 de titres : minimum 4 %, avec commission la plus favorable de 1/4 %. (Conditions spécia-  
 les pour Communes, Sociétés agricoles, d'élevage, laiteries, etc.)  
 Avances sur billets et ouverture de crédits avec cautionnement.  
 Encaissement de tous coupons. — Encaissement, délivrance de  
 chèques sur tous pays. — Echange de billets étrangers. — Achat  
 et vente d'actions, obligations.  
 Garde de titres, avec ou sans gérance, contre récépissés nominatifs. La gérance  
 comporte gratuité d'encaissement des coupons, riveaux, titres échus, et de surveillance  
 des tirages. La commission de garde est de 60 centimes par mille francs de capital et  
 par an, soit de 6 francs, pour un dépôt de 10,000.— francs, et, au minimum, de 2 fr. par  
 dépôt d'une valeur inférieure à 4,000.— francs.  
 Location de compartiments dans les coffres des caveaux.  
 BULLE, le 4 février 1904.  
 LA DIRECTION.  
 148](H64B)

Demandez partout  
 les **BONBONS**  
**ANTIRHUME**  
**O. EHNINGER**  
 Confiserie Vaudoise LAUSANNE



L'Arome des potages  
 Les Tubes de Bouillon  
 Les Potages à la minute  
**MAGGI**  
 sont bon marché et écono-  
 miques à l'emploi. Je re-  
 commande ces produits du  
 pays à qui, pour cette rai-  
 son, vent le meilleur pour  
 un prix modique ; ils sont en vente, à l'état toujours frais, chez **J. Stolz**, épicerie et  
 pâtisserie, Tour-de-Trême. (H1F)[169]

Contre le **Rhumatisme**  
 le lumbago, et toutes les douleurs dans les membres, em-  
 ployez  
**l'Emplâtre Rocco**  
 ordonné par les médecins, et vous serez vite débarrassé de tous ces  
 maux.  
 Remarquez le mot „ROCCO” s. v. p.  
 Fr. 1,25 dans les pharmacies : BARRAS & GAVIN, à Bulle.



**A vendre :**  
 des canaris et des méts-chardon-  
 nerets, tous mâles et bons chanteurs.  
 S'adresser par écrit au bureau du journal.

A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE :  
**Timbres en caoutchouc.**  
**PAPIER A LETTRES**

**LACTINA** Suisse PRÉPARÉ par  
**A. PANCHAUD**  
 VEVEY  
**ALIMENT POUR VEUX**  
 Seul aliment complet et bon marché rempla-  
 çant avec économie le lait naturel pour l'éle-  
 vage des veaux, porcelets, agneaux, etc. —  
 Revient à 3 centimes le litre.  
 PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.  
 Prix : 0,65 le kilo.  
 Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral.



**DÉPOSITAIRES :** Bulle : MM. Bar-  
 bey-Nicollier, nég. ; Louis Rémy,  
 nég. ; Gustave Martin ; Tour-de-  
 Trême : M. A. Piolet, boulanger ;  
 Broc : M. Henri Enderli, boulanger ;  
 Vaulruz : M. Ch. Grivet, boulanger ;  
 M. Jos. Bourquenoud, nég. ; Epag-  
 ny : M. A. Blanc, nég. ; Gruyères :  
 M. Placide Jaquet, nég. [769]

**Vous tous qui**  
**toussez,**  
 (H10660J) essayez les [950]  
**BONBONS PECTORAUX**  
**Kaiser**  
 succulents et calmant la toux.  
 2740 certificats notifiés prou-  
 vent combien leur efficacité  
 est reconnue certaine contre  
 toux, enrhumements, catarrhes et engorgé-  
 ments. Refuser tout ce qui est offert pour  
 les remplacer ! Paquets à 30 et 50 cent., en  
 dépôt chez : P. GAVIN pharm., à Bulle ; Aug.  
 BARRAS, pharm., à Bulle ; E. DAVID, pharm.,  
 Bulle à ; Alf. WOLF, nég., à Sorens.



Si vous toussiez  
**N'ESSAYEZ PAS**  
 autre chose que les  
**BONBONS DES VOSGES**  
 Aux remède pré-  
 bourgeons cieux contre  
 de sapins rhumes, toux,  
 des catarrhes,  
 Vosges. bronchites.  
 Goût En vente  
 agréable. partout.  
 Déposé  
 Seuls fabricants : BRUGGER & PASCHE,  
 fabrique de confiserie, Genève.  
 Important : Tout autre bonbon ne portant pas le  
 mot VOSGES entre nos initiales B. et P. est une con-  
 trefaçon. (H326X)[65]

Première marque.  
**ALUMINATES**  
**BOURBONNE**  
 Fabrique Kanderbrück. [87]



**A. Demierre,**  
 médecin-dentiste à BULLE,  
 reçoit le matin de 9 h. à 11 h. et l'après-  
 midi de 2 à 4 h., le mardi et le mercredi  
 excepté. [92]


**J. CLÉMENT, tailleur**  
 Se recommande. [114]  
 Maison Morel, mécan., BULLE.

**A vendre ou à louer**  
**beau domaine**  
 dans la Basse-Gruyère, savoir : 16 poses de  
 terrain première qualité (4 poses en bois)  
 maison d'habitation, grange, remise, eau  
 abondante, beaux arbres fruitiers. Vue  
 agréable. Entrée en jouissance à volonté.  
 Favorables conditions. S'adresser à Vincent  
 SEYDOUX, à La Tour-de-Trême. 74

**A vendre :**  
**une boulangerie**  
 bien achalandée, bien placée pour servir une  
 clientèle de la ville et de la campagne.  
 Belle situation, fontaine intarissable et eau  
 au four. [153]  
 S'adresser les offres sous chiffres H501F,  
 à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler,  
 Fribourg.

**On demande**  
 un jeune homme comme apprenti-  
 serrurier, chez M. TORCHE, rue du  
 Moiséon, Bulle. [85]

BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

2.  
 2 M. Schueuw  
**VINGT-TROIS**  
  
**ABONNEMENT**  
 Suisse... 1 an  
 ... 6 mo  
 étranger... 1 an  
 ... 6 mo  
 payable d'avance  
**Prix du numéro**  
 On s'abonne d  
 bureaux de p  
 B F  
 Le r  
 en  
 Aucun des  
 officiels qu'offic  
 ques renseigne  
 traité franco-ru  
 engagements ré  
 la conclusion d  
 entière n'a fait  
 plissait, s'en ré  
 plomatie, au pa  
 forgèrent l'alli  
 peuple français  
 blicain, car ce  
 fête les tears d  
 las II. Ne voyai  
 patrie, car sar  
 France aurait p  
 guerre avec l'  
 relèvement du  
 s'était acquitté  
 de cinq milliard  
 De plus la conc  
 laissé la France  
 Comment, dès l  
 grande nation  
 qui venait la tin  
 amitié et sa for  
 Parlement ; à d  
 les clauses du t  
 la suite, alors  
 aucun danger, r  
 gagements du p  
**FEUILLE**  
**Chez**  
 Not  
 Aussi, devinai  
 sité d'y mettre  
 ger, il résolut d  
 Christiane descen  
 d'hiver, il la suiv  
 cette loyauté qui  
 il lui déclara qu'  
 pent-être sur les  
 plus sincères et p  
 Il ne nous rest  
 A la fin au moi  
 quand il semble  
 panvres humains,  
 Morel ! Il avait r  
 cordiales de tous  
 ses idées de jadis  
 où autrefois il no  
 partageons de no  
 d'un air si radier  
 nous croire le jou